

EXPOSÉ SYSTÉMATIQUE DU PLAN DE SALUT INDIVIDUEL

CHAPITRE 1 v 18 à 8 v 39

2^{ème} PARTIE : LA JUSTIFICATION PAR LA FOI EN JÉSUS-CHRIST

Après avoir prononcé le verdict de Dieu sur les païens comme sur les Juifs : 3,10 et 20, l'apôtre Paul développe ici la partie doctrinale qui est au cœur de son message : 1,17 : la justice de Dieu. Il va le traiter en 4 points successifs et complémentaires suivis d'une conclusion :

1^{er} point : 3,21 à 26 : le fondement historique de la justice de Dieu : la croix

2^{ème} point : 3,27 à 31 : le moyen d'appropriation de la justice de Dieu : la foi

3^{ème} point : 4,1 à 25 : le fondement biblique de la justice de Dieu : l'exemple d'Abraham

4^{ème} point : 5,1 à 11 : les bienfaits de la justice de Dieu

Conclusion : 5,12 à 21 : comparaison entre l'œuvre d'Adam et celle de Christ : le péché et la grâce

A) Le fondement historique de la justice de Dieu : 3,21 à 26

Les caractéristiques de cette justice :

- Au regard de la loi, une double réalité :
Elle se manifeste sans l'aide, le concours et hors du cadre de la loi : v 21a
Elle est cependant attestée par la loi et les prophètes : v 21b

Avec l'Évangile, dit Paul, nous entrons dans un mode de justification qui rompt complètement avec celui établi par Moïse au travers de la loi. La justice établie par la loi se définit d'une seule manière : l'homme qui la mettra en pratique vivra par elle : Rom 10,5. La justice acquise par la loi repose donc sur un seul et unique principe : la capacité de l'homme à obéir aux exigences morales imposées par Dieu pour Lui plaire. Avec l'Évangile, ce principe est désormais aboli. Ce n'est plus sur la base de nos capacités et de notre obéissance que Dieu nous déclare désormais juste.

Bien que nouveau, ce mode de justification n'est cependant pas totalement étranger à la logique de la loi. Les prophètes, constatant l'incapacité de la loi à réformer profondément et durablement les cœurs, n'ont cessé d'en parler. La justice de Dieu, disaient-ils, ne sera satisfaite que le jour où Il établira une nouvelle alliance fondée, non sur les efforts de l'homme pour Lui plaire, mais sur le pardon et la régénération des cœurs par le Saint-Esprit : Jér 31,31 à 34 ; Ezéchiel 36,24 à 27. La loi et les prophètes attestent donc bien la nécessité de cette nouvelle ère dans laquelle les efforts pour être juste ne reposent plus sur l'homme, mais sur l'œuvre de Dieu pour lui et en lui !

- Sa définition : v 22
Par la foi : elle est le « nouveau » moyen d'accès à la justice de Dieu : Eph 2,8
En Jésus-Christ : Il en est l'Objet.

Toute la nouvelle alliance repose sur le fait que l'objet de notre justice se trouve totalement hors de nous : en Jésus-Christ. Étant dépouillé de toute capacité propre pour être juste, il ne nous reste plus désormais qu'une seule alternative : croire, c'est-à-dire, se confier, s'en remettre totalement et à 100% en Celui qui, seul, a pu satisfaire toutes les exigences de la justice de Dieu. La réponse à la question : « Comment être juste, sauvé devant Dieu ? » n'est désormais plus : « Fais » mais « Crois » : Jean 6,28-29

- Sa raison : v 23
Tous ont péché
Et sont privés de la gloire de Dieu

La nécessité d'un tel mode de justification provient de l'état dramatique et sans issue dans lequel se trouve toute l'humanité. Si un quelconque espoir de s'en sortir par soi-même devant Dieu existait, il aurait été, de la part de Dieu, inutile de lier la question de notre salut au seul et unique Jésus-Christ : cf Mat 26,39 et 42. On ne peut croire en Jésus-Christ pour une partie de son salut et en soi-même pour une autre. Celui qui se confie en Christ déclare être d'accord ne posséder devant Dieu rien d'autre sur lequel il puisse s'appuyer pour espérer être juste.

- Tout en Lui : v 24
Le mode de justification : gratuitement : cf Esaïe 55,1 à 3 ; 1 Pierre 1,18-19

L'origine de la justification : la grâce de Dieu : cf **Ephés 2,8 ; Tite 2,11**

Le fondement de la justification : la rédemption qui est en Jésus-Christ : cf **Apoc 5,9**

La caractéristique de ce verset est l'absence complète de l'homme (de la part humaine) dans l'œuvre de salut dont il est pourtant le bénéficiaire. Tout est donné, accompli pour lui donc également gratuit. L'homme n'a plus qu'à prendre, se servir et tomber à genoux pour remercier. L'avons-nous fait et le faisons-nous encore ?

- L'Auteur et le coût du projet : **v 25a**
Dieu L'a destiné (Jésus-Christ)
Comme moyen d'expiation (ou de propitiation)

L'idée selon laquelle ce n'est que petit à petit que Jésus-Christ comprit la mission de salut à laquelle Dieu l'avait destinée est fautive. C'est dès la fondation du monde et avant Son incarnation que pour Lui s'est prise la décision d'être la victime innocente par laquelle le péché du monde serait ôté : **1 Pi 1,20 ; Hébr 10,5 à 7**. Le sang de la vie étant le seul moyen par lequel la vie pouvait être rachetée, seule l'offrande volontaire du Fils de Dieu était suffisante pour payer la rançon de notre rachat : **Marc 10,45 ; Hébr 9,22-23**. Jésus le savait et l'a toujours su, même si, en tant qu'homme, cette idée de se substituer à l'homme pécheur pour subir à sa place le feu de la colère divine le glaçait d'horreur et d'effroi : **Luc 22,39 à 44**.

- Les conséquences de l'œuvre accomplie : **v 25b et 26** :
Le temps de l'impunité apparente du péché s'arrête à la croix : **v 25b**
Dieu montre à tous l'idée qu'Il se fait de la justice
Il sauve le pécheur tout en condamnant le péché

L'œuvre accomplie par Christ à la croix met fin à une période : celle de la patience de Dieu et de son apparente tolérance envers le péché. Par Christ, Dieu nous révèle toute la haine et l'horreur qu'Il a pour le péché. Celui-ci réclame vengeance et ne peut subsister dans Sa présence. Le salaire que mérite le péché est bien la mort : **Rom 6,23**. En Christ se révèle également toute l'étendue de l'amour de Dieu. Il ne veut pas que le pécheur meurt, mais qu'Il vive : **Ezéchiel 18,32**. En Christ, Dieu réconcilie l'humanité avec Lui : **2 Cor 5,19**. Mais plus encore, en Lui, la bonté et la vérité se rencontrent et la justice et la paix s'embrassent : **Psaume 85,10-11**. Le tourment de Dieu à cause du péché de l'homme a pris fin : le péché est condamné et le pécheur est sauvé ! Profondeur de la richesse, de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que Ses jugements sont insondables et Ses voies incompréhensibles... Tout est de Lui, par Lui et pour Lui ! À Lui la gloire dans tous les siècles ! Amen ! : **Rom 11,33.36**.

B) Le moyen d'appropriation de la justice de Dieu : la foi : **3,27 à 31**

Les caractéristiques de ce moyen :

- Il est exclusif : **v 27 et 28**
Tout gloire personnelle est exclue
Aucune œuvre n'entre en ligne de compte

L'œuvre de salut de l'homme s'opérant entièrement en dehors de lui, tout mérite propre comme tout effort de l'homme pour y contribuer en sont exclus. Le salut nous est offert par grâce ; c'est un don de Dieu. Il n'est point par les œuvres afin que personne ne se glorifie : **Ephés ,8-9**.

- Il est universel : **v 29 et 30** : en Jésus-Christ :
Dieu n'est plus le Dieu unique des Juifs
Il l'est aussi désormais des païens
Par le même moyen (la foi) circoncis et incirconcis peuvent être déclarés justes

L'œuvre de Jésus-Christ réglant définitivement la question du péché, c'est toute la race humaine issue d'Adam, et non seulement le peuple juif, qui est concernée par Son sacrifice. Les anciens privilèges de la nation juive sont donc abolis. Le mur de séparation qui, par la loi et ses ordonnances, séparait les païens et les Juifs est renversé : **Ephés 2,12 à 16**. Il n'y a plus entre les hommes de différence d'origine, de classes, de races ou de sexes : tous ont accès en Jésus-Christ à la même grâce, au même don et au même salut : **Gal 3,25 à 28**.

- il est conforme à l'esprit de la loi : **v 31**.

Voir argumentation v 21

C) Le fondement biblique de la justice de Dieu : l'exemple d'Abraham : 4,1 à 25

Alors que le grand sujet du chapitre 3 était celui de la justice de Dieu : v 5, 21,22, 26, avec le chapitre 4 Paul aborde celui de la justice de la foi : v 11,13. La justice de Dieu établit le principe, la base sur laquelle Dieu déclare juste un homme pécheur : la grâce, le moyen de la rédemption qui est en Jésus : 3,24 à 26. La justice de la foi traite de la question de l'expérience du croyant, de la façon avec laquelle celui-ci obtient la justice que Dieu lui propose et des conséquences qui en résultent pour sa vie. Abraham est le premier qui, dans l'Écriture, reçoit le témoignage d'avoir été déclaré juste à cause de sa foi : Genèse 15,6. Sous forme de questions et de réponses, c'est à lui donc, à son expérience, que Paul va faire référence pour servir de modèle à tous les croyants bénéficiaires de la même justice obtenue par la foi.

1^{ère} question : v 1 : selon quel principe Abraham, notre père selon la chair, a-t-il pu obtenir ce qu'il a reçu de Dieu ?

Réponse : Pas par les œuvres :

- v 3 : le témoignage de l'Écriture à ce sujet est formel : Abraham n'a rien fait de particulier pour être déclaré juste. Il a seulement cru ! Sa foi était suffisante.
- v 4 et 5 : il y a une opposition complète de principe entre le mode de justification par la foi et celui obtenu par des œuvres :
 - toute œuvre implique une somme d'efforts qui peut être considérée comme un travail. Or le salaire donné pour un travail n'est pas un cadeau, mais un dû : v 4. Si Abraham a été déclaré juste sur la base de ce qu'il a accompli, il peut donc s'en glorifier : v 2. Or le témoignage de Dieu à son sujet ne va pas dans ce sens !
 - le langage de la justification par la foi est tout autre. La justification par la foi s'adresse non à des hommes justes ou méritants, mais à des hommes qualifiés d'impies : v 5. Un terme qui sous-entend qu'en considérant leurs vies, Dieu n'a rien pu y trouver qui puisse Lui donner quoi que ce soit comme satisfaction. La justice que Dieu porte au compte d'Abraham comme au nôtre n'a rien à voir avec une contrepartie qui récompenserait notre valeur ou nos efforts.
- v 6 à 8 : un témoignage validé également par l'expérience de David : Psaume 32,1 à 2, considéré avec Abraham comme l'autre figure historique de la gloire d'Israël : Mat 1,1

Une nouvelle si extraordinaire qu'elle fera dire à Spurgeon : « Le Seigneur Jésus n'est pas venu dans ce monde pour chercher la bonté et la justice parmi les hommes, mais pour les leur apporter et en faire don à ceux d'entre eux qui ne s'estiment ni bons ni justes... Un honnête avocat se présentant devant un tribunal où un innocent est accusé faussement, défendra sa cause et cherchera à le justifier des accusations portées contre lui. Le but de l'avocat est, non pas d'essayer de justifier le coupable, mais de justifier l'innocent. Nul sur la terre n'a ni le pouvoir, ni le droit de justifier un coupable. C'est un miracle qui n'appartient qu'à Dieu seul... Je réalise que je suis un monceau d'indignité, une montagne de péché, un amas de corruption en dehors de Son amour tout-puissant. J'ai l'entière assurance d'être justifié par la foi en Jésus-Christ, et regardé comme si j'avais toujours été parfaitement juste ; je suis devenu héritier de Dieu et cohéritier de Christ, et cependant, par nature, je dois me ranger parmi les plus mauvais. » (Tout par grâce, p 12 et 13).

2^{ème} question : Quand Abraham a-t-il reçu de Dieu le témoignage de cette justice ? Était-ce après ou avant qu'il fut circoncis ? v 10. Une question qui en sous-entend une autre qui nous concerne : la justice de la foi obtenue par Abraham est-elle réservée aux Juifs ou s'étend-elle à toute la race humaine : v 9 ?

Réponse : Avant sa circoncision : v 10

En effet, ce n'est qu'au chapitre 17 de la Genèse que Dieu scelle l'alliance officielle qu'Il traite avec Abraham par le rite de la circoncision : Gen 17,9 à 13. C'est à cette occasion également qu'il transforme son nom d'origine Abram en celui d'Abraham, père d'une multitude de nations : 17,5. Or, c'est deux chapitres précédents, alors que Dieu lui fit la promesse d'une postérité, qu'Abram crut à Dieu et que sa foi lui fut comptée comme justice : Gen 15,6. L'interprétation de cette chronologie d'événements implique pour Paul de nombreuses applications :

- le signe de la circoncision a été donné à Abraham comme le sceau, la confirmation divine de la justice qu'il avait obtenue auparavant par la foi : v 11. Dans la pensée de Dieu, le rite ne précède jamais l'acte spirituel qu'il symbolise. Il le valide et le confirme extérieurement, mais il ne peut se

substituer à la réalité spirituelle et intérieure qu'il recouvre. La même chronologie et signification est applicable au baptême, symbole fort de la nouvelle alliance : **Marc 16,16 ; Actes 2, 38 et 41**. « Nous nous nions que les hommes soient justifiés par le baptême, vu qu'ils sont justifiés par la même foi qu'Abraham : Jean Calvin. »

- la promesse de la justification par la foi, antérieure à l'ordonnance de la circoncision, établit par Abraham une double filiation :
 - ➔ Abraham est le père des incirconcis qui croient : **v 11b**, état qui était le sien le jour où il a cru
 - ➔ Abraham est le père des circoncis, qui ne sont pas seulement circoncis, mais qui marchent sur les traces de la même foi que lui lorsqu'il était incirconcis : **v 12**La circoncision n'est par conséquent pas un rite nécessaire à suivre pour faire partie du peuple de la foi et être déclaré juste aux yeux de Dieu. Cette question a été posée dès le début de l'histoire de l'église et tranchée par les apôtres au concile de Jérusalem : **Actes 15,1.5.7 à 11.19-20.24 à 29**. Paul le confirmera à plusieurs reprises dans ses épîtres : **Gal 5,6 ; 6,12-13 ; Col 3,11**
- la promesse de la justification par la foi, antérieure à l'ordonnance de la circoncision, valide pour tous les croyants toutes les bénédictions qui y sont incluses :
 - ➔ l'héritage futur du monde : **v 13 à 17a** : une promesse liée à la naissance d'Isaac et donnée à Abraham en réponse à sa foi : **Gen 17,5-6**Or, Paul rappelle dans quel état physique était Abraham et Sara lorsqu'ils eurent leur fils : **Rom 4,19**. L'accroissement de la promesse ne put se faire que d'une seule façon :
 - ➔ non pas à partir des ressources du corps usé d'Abraham et de Sara
 - ➔ mais une fois de plus sur la base unique de la foi : **4,20 et 21** dans le Dieu qui donne la vie aux morts : **v 17b** et qui parle des choses qui n'existent pas comme si elles existaient déjà : **v 17c**

Conclusion : Qu'a donc obtenu Abraham notre père selon la chair : **v 1**

- par ses œuvres : rien
- par les rites : rien
- par ses propres ressources : rien
- par la foi : tout : justice, alliance avec Dieu, postérité et héritage du monde !

La foi qu'a dû avoir Abraham en Dieu est la même qu'il nous faut en Christ pour être justifié : **4,23-25** Ce qui était impossible pour lui sans Dieu l'est également pour nous sans Christ : ni justification, ni salut, ni vie chrétienne... Il n'y a ni séparation, ni opposition quant à la façon avec laquelle sont déclarés justes les croyants de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance. La foi dans la parole et les promesses de Dieu est aussi nécessaire pour les uns que pour les autres !

D) Les bienfaits de la justice de Dieu : **Ch 5,1 à 11** :

- 1) **v1** : 1^{er} bienfait mentionné conséquent à la justice obtenue par la foi (côté de l'homme) et accordée sur la base du sang versé par Christ (côté de Dieu) : **v 9** : la paix avec Dieu.

Notons que la paix dont jouissent les justifiés ne repose pas d'abord sur le sentiment qu'ils en ont. Il se peut que, pour un temps, les épreuves, les difficultés, le découragement ou le péché viennent ôter du cœur le sentiment de paix que nous ressentons dans notre relation avec Dieu. La paix de Dieu est quelque chose que nous devons apprendre à garder et à cultiver par une attitude de confiance envers Lui : **Phil 4,6-7**. La paix avec Dieu se situe sur un autre plan. Elle est d'abord d'ordre juridique avant d'être éprouvée sur le plan des sentiments. Elle est l'expression de la fin de l'état de guerre qui existait entre nous et Lui, la cause de cet état, le péché, ayant été ôtée : **Col 1,20 ; Hébr 10,11-12 ; 1 Jean 3,5 ; Jean 1,29**. Elle est la conséquence de notre réconciliation définitive par Christ avec Lui : **2 Cor 5,18-19**. En déclarant l'état de paix entre nous et Lui, Dieu ne nie pas le fait que nous soyons pécheurs. Mais, ayant rendu Christ responsable de notre péché et vu que nous l'ayons admis, Il ne nous en tient plus rigueur. Nous sommes donc déclarés justes à Ses yeux, non à cause de ce que nous sommes, mais à cause de Christ. Cet état de fait nous est définitivement acquis. Le chrétien aux yeux de Dieu n'est pas plus juste le dernier jour de sa vie chrétienne qu'au premier jour où il a cru.

- 2) **v 2 à 5** : une espérance vivante :

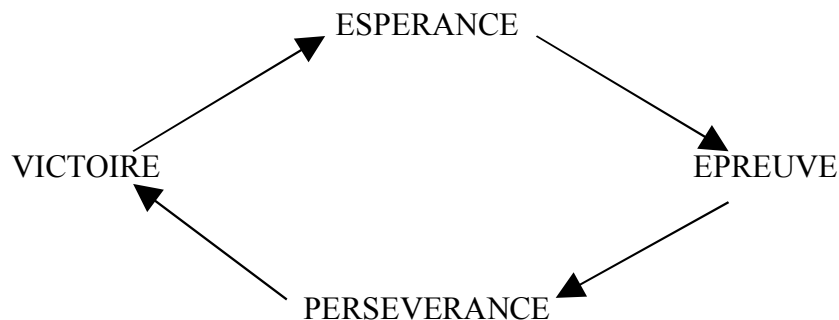
L'espérance n'a pas dans la Bible la même signification que dans le langage humain courant. Elle n'est pas le vague espoir incertain de voir des choses qu'on souhaite s'accomplir ex : **3 Jean 1,14**. Au contraire ! Elle est dans la foi :

. une assurance : **Héb 11,1**. Les réalités qui en font l'objet ne sont pas encore visibles et totalement accomplies, mais elles sont certaines. Liées à l'œuvre et à la Personne du Christ : **Héb 10,19-20 ; 1 Pi 1,3.13.21**, elles font l'objet, dans l'attente de leur réalisation, de la part du croyant d'une attente persévérante : **Rom 8,20-25**.

. qui s'affermite par le processus de l'épreuve : **Rom 5,3 à 5**. Jamais, dit Paul, le vent contraire de l'épreuve ou de l'affliction ne déracinera le chrétien de sa foi. Au contraire, l'épreuve engendre la persévérance, la force, au sein de l'opposition, de tenir ferme dans les vérités acquises : **Dan 6,10.16.20 ; Héb 6,11,12 ; 10,35 à 39 ; Apoc 1,9 ; 3,10 ; 13,10 ; 14,12**. La persévérance conduit à la victoire dans l'épreuve : **Mat 24,14 ; Héb 11,33 à 40** et la victoire affermit, rend de plus en plus réelle et vivante l'espérance : **Job 19,25 à 27 ; 1 Pi 1,3 à 9**.

. qui a pour essence la conviction de l'amour de Dieu répandu dans le cœur par le Saint-Esprit : **v 6**. Le fondement de la persévérance et de l'espérance du croyant n'est pas sa force de volonté. C'est la conviction profonde et intime, gravée en lui par le Saint-Esprit, de l'amour dont il est en Christ l'objet de la part de Dieu. Ce qui a pu faire dire à un Job en pleine crise : **Job 13,15**.

Le cycle par lequel grandit et s'affermite notre espérance est donc le suivant :



3) la certitude de Son amour permanent pour nous : **v 6 à 11**

Paul en fait la démonstration par ce qu'on appelle un syllogisme, une forme de comparaison :

a) Dieu, dit-il, nous a aimés quand nous en étions totalement indignes : **v 6 à 8** :

Les hommes quant à eux sont incapables d'un tel amour : v 7

Ils aiment rarement jusqu'au sacrifice : **v 7a**

S'ils le font, c'est pour sauver des gens respectables, pas des criminels : **v 7b**

Ce que Dieu a fait au temps marqué : v 6 et 8 :

Il a été prêt à sacrifier Christ : **v 6 et 8**

Pour des impies, des pécheurs, des gens sans force pour se changer eux-mêmes : **v 6 et 8**

b) Puisque Dieu a fait autant pour nous alors que nous étions Ses ennemis, combien nous manifestera-t-Il davantage Son amour maintenant que nous sommes devenus Ses amis : **v 9 à 11**

Il nous sauvera de la colère à venir : v 9

Il nous sauvera par sa vie en nous : v 10 : thème des chapitres 6 à 8

Il nous fera participer en Jésus-Christ à Sa gloire : v 11

E) Comparaison entre l'œuvre d'Adam et celle de Christ : le péché et la grâce : **Rom 5,12 à 21**

En conclusion de son argumentaire sur la justification, thème central, selon Paul, de la bonne nouvelle de l'Évangile : **Rom 1,17**, l'apôtre compare l'étendue et la portée de la faute d'Adam sur l'humanité avec l'étendue et la portée de l'œuvre de Christ en sa faveur. Le but de cette comparaison a été bien exprimée par

Calvin : « Nous ne pouvons pas trouver, a dit le réformateur, un meilleur moyen pour voir bien clairement ce que nous avons en Christ que quand on nous aura montré ce que nous avons perdu en Adam. »

1) Le péché d'Adam et sa portée sur l'humanité :

Adam, chef de la première humanité a, selon Paul, introduit 3 choses dans le monde :

a) le péché : **Rom 5,12a** :

Ce péché était à la fois une offense à Dieu : **v 15.16.17.18** et une désobéissance consciente à Sa parole et sa volonté : **v 19**. Entré avec Adam, le péché a contaminé toute l'humanité. L'homme naît donc pécheur à cause de la faute première d'Adam, il ne le devient pas suite à une faute personnelle commise. Personne ne sera condamné par Dieu pour le fait qu'il est né pécheur : **Ps 51,7**. Nous sommes tous coupables cependant d'avoir ajouté au péché d'Adam nos propres péchés, même si, pensons-nous, ils ne sont pas aussi graves que la transgression commise par notre premier père : **Rom 5,12c, 14**.

Notons encore, au sujet du péché :

- qu'une seule faute suffit à Adam, pour ouvrir la porte au péché contaminant ensuite toute la race humaine. Porteur du péché, Adam l'a transmis génétiquement à ses descendants, comme les porteurs du Sida le font aujourd'hui pour cette maladie.
- que même sans la loi, le péché existe et agit dans l'humanité : **v 13**. Ce n'est pas la loi, dit Paul, qui crée la faute : c'est le péché qui est en nous. L'utilité de la loi est de nous en rendre conscient, donc de l'imputer (de porter la faute à notre compte) : cf **Rom 7,7**. La loi n'aide ainsi personne à ne pas pécher. Au contraire, elle ne fait qu'amplifier la faute et rendre davantage l'humanité consciente de sa culpabilité : **Rom 5,20**. Même sans connaissance de la loi, le péché cependant agit et entraîne l'humanité dans toutes ses conséquences.

b) Par le péché, la mort : **Rom 5,12b** :

La mort accompagne toujours et inévitablement le péché : elle en est le salaire : **Rom 6,23a**. C'est pourquoi elle a atteint tous les hommes depuis Adam, même ceux qui, avant Moïse, n'avaient pas conscience, par défaut de loi, de la gravité de leurs actes : **Rom 5,14**. La mort selon la Bible a 3 facettes :

- elle est d'abord, suite au péché, spirituelle : **Eph 2,1**. Elle exprime l'état de séparation d'avec Dieu dans lequel nous vivons depuis Adam
- elle est ensuite physique : c'est le retour à l'état de poussière duquel nous avons à l'origine été tiré : **Gen 3,19** ; **Eccl 12,9** : elle est ici la séparation de la partie matérielle de l'être avec sa partie immatérielle.
- elle sera éternelle : **Apoc 20,11 à 15** : elle est la séparation définitive et consciente des êtres non réconciliés avec Dieu de Sa présence et de Son royaume.

c) le jugement qui conduit à la condamnation : **Rom 5,16**

Le péché a placé Dieu devant un grave dilemme. Sa sainteté comme Sa justice exige obligatoirement le rejet du pécheur et la condamnation du péché. Il ne peut laisser impuni celui qui l'offense et transgresse Sa loi. Son amour cependant Le porte à faire grâce et à rétablir dans Sa communion le pécheur pourtant coupable. Seule l'œuvre de Jésus-Christ satisfera les exigences de la justice et de la sainteté de Dieu et Son désir de communion avec l'homme qu'Il a créé, et peut répondre du même coup à la situation insoluble et désespérée dans laquelle celui-ci se trouve : **Rom 3,25-26**

2) l'œuvre de Jésus-Christ et son étendue sur le monde :

Jésus-Christ, chef de la seconde humanité (le second Adam : **Rom 5,14** ; **1 Cor 15,45**) a, par Son œuvre, apporté 3 choses :

a) la grâce de Dieu : **Rom 5,15.17.20.21** :

Elle est, dit Paul, la source unique de salut pour l'humanité : Ephés 2,8-9 ; Tite 2,11. Elle est un don gratuit, non achetable ni négociable : v 16 ; Jean 4,10 ; Actes 8,20 ; 10,45 ; 11,17 ; Gal 3,18, qui ne peut être que reçu : v 17 ; Jean 1,12 ; Actes 10,43 ; Marc 4,20 par la foi. La grâce de Dieu est la seule réponse adéquate à la situation désespérée et irréparable dans laquelle le péché a plongé l'humanité.

b) la justification : Rom 5,16.17.18.

Paul met en évidence sa supériorité sur la condamnation. Elle n'est pas donnée, souligne Paul, comme la condamnation, suite à une seule offense, mais elle intervient après beaucoup : v 16. Tandis qu'une seule offense suffisait pour condamner tous, un seul acte de justice opéré par l'obéissance d'un seul homme suffit à obtenir la justice pour tous : v 18-19. D'Adam coule la source qui a empoisonné l'humanité. De Christ procède le torrent capable de la purifier. Si tous les hommes le voulaient, tous pourraient donc échapper à la mort et être déclarés justes. L'œuvre de Christ est suffisante pour justifier tous, y compris le pire criminel : v 18 ; cf Luc 23,39 à 43

c) la vie éternelle : Rom 5,17.18.21 :

Elle est la fin dernière à laquelle, dans Son plan d'amour, Dieu destine l'humanité : Rom 5,22 ; 6,23 ; Apoc 22,14.17 ; Jean 3,16.36 ; 1 Jean 5,11-13.20 ; Mat 7,13-14. Seuls ceux dont le nom , écrit par le sang de Christ, figure dans le livre de Vie seront avec Dieu auprès de Lui : Apoc 20,15. Elle se manifeste :

- dans le présent par la nouvelle naissance qui est la résurrection de notre esprit mort : Ephé 2,4-5
- dans le futur par la résurrection physique de notre corps : 1 Cor 15,22-23.35.42-48
- dans l'éternité par l'eau du fleuve de la Vie sortant du trône de Dieu : Apoc 22,1.17 et le fruit de l'Arbre de vie : Apoc 22,2.14

Que Dieu soit béni pour la portée extraordinaire de l'œuvre accomplie par Christ pour nous !

Copyright © 2006 Gilles Georgel

Cette création est mise à disposition selon le Contrat Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 559 Nathan Abbott Way, Stanford, California 94305, USA.